

Coordonnateur CASNAV

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants 1^{er} degré – Priorité aux personnes ayant une expérience du public allophone, de leur scolarisation et de l'enseignement du français langue seconde et de leur scolarisation.

Lieu d'exercice : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Alpes Maritimes

Date de prise de fonction : rentrée 2021.

Conditions de nomination : Nomination à titre définitif.

Conditions de rémunération : 30 points de NBI
poste ouvrant droit à l'indemnité de mission particulière taux 1 (104,17 € par mois)

Organisation du temps de travail : Placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes, le coordonnateur est totalement déchargé de service d'enseignement. Afin de lui permettre d'accomplir l'ensemble de ses missions, l'organisation de son service fait l'objet d'une programmation équilibrée des différentes activités dont il est chargé. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.

Cadre réglementaire : Circulaire n° 2012-143 du 2-10-2012 relative à l'organisation des centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV).

Description des missions : Dans le cadre de la circulaire n °2012-143 du 2-10-2012

- Organiser l'accueil et la scolarisation des élèves allophones arrivants.
- Piloter l'action des structures qui les accueillent, tant dans le premier que dans le second degré.
- Assurer les évaluations diagnostiques, la régulation des flux d'élèves allophones et la gestion des bases de données élèves pour être en mesure de répondre aux différentes enquêtes ; organiser le DELF.
- Animer le réseau départemental des enseignants de français langue étrangère/langue seconde.
- Veiller au suivi des parcours de formation des élèves accueillis en UPE2A ; accompagner leur orientation.
- Intervenir dans la formation initiale et continue et répondre aux demandes d'intervention des corps d'inspection.
- Recueillir et rassembler les éléments d'information nécessaires, tant aux instances internes à l'Éducation nationale, notamment MEN, rectorat, inspection académique, qu'externes (Plan départemental d'accueil, services préfectoraux, communes, etc.)
- Être une instance de coopération et de médiation avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'École.
- Suivi du dispositif OEPRE (ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants).

Compétences et qualités requises :

- Avoir une bonne expérience des différents dispositifs d'accueil et de scolarisation des élèves allophones arrivants et de leur fonctionnement.
- Avoir une bonne expérience de l'enseignement du FLE/FL.
- Avoir une bonne connaissance des textes et des dispositifs liés à la politique d'accueil et d'intégration des populations immigrées ou issues de l'immigration.
- Etre une force de proposition pour la politique de formation des enseignants.
- Conseiller l'inspecteur d'académie-DASEN sur les orientations départementales.
- Aptitudes relationnelles auprès d'interlocuteurs nombreux et variés.
- Loyauté et représentation.

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste : coordonnateur CASNAV

(04 93 72 63 58) adresse électronique : gfi.casnav06@ac-nice.fr

Procédure de candidature : candidature à adresser par voie hiérarchique à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes-Maritimes et simultanément à la DIPE (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.